

---

**De:** valdedrouette.enquetepublique@porteseureliennesidf.fr  
**Envoyé:** vendredi 5 avril 2024 11:20  
**À:** alexis.perot@porteseureliennesidf.fr  
**Objet:** Fwd: Erreur d'appréciation bois classé et recours gracieux 2019  
**Pièces jointes:** Courrier Communauté de commune suite au recours gracieux.pdf; 11-05-2019-Recours Gracieux PLUI VAL DROUETTE.pdf; 10-07-2019 - Recours Gracieux PLUI VAL DROUETTE.pdf; 12-09-2019 - Recours Gracieux PLUI VAL DROUETTE.pdf; Courrier recours gracieux 2019.pdf

----- Courriel original -----

Objet: Erreur d'appréciation bois classé et recours gracieux 2019

Date: 04.04.2024 10:46

De: Alexandre Tieres <alexandre.tieres@gmail.com>

À: valdedrouette.enquetepublique@porteseureliennesidf.fr

Répondre à: alexandre.tieres@gmail.com

Bonjour Mr FERRAND,

Depuis 2019 on signale une erreur de zonage sur notre passerelle (voir pj).

La communauté de communes et la Mairie de Droue sur Drouette ont confirmé cette erreur suite à notre recours gracieux de 2019 et nos différents échanges et réunions.

Je constate avec stupéfaction que cette erreur n'a toujours pas été corrigée !

Vous trouverez dans notre courrier du 10 mai 2019 en pj, les différents points de contradiction avec cette zone boisée et des habitations.

Je constate que d'autres Zonages ont été changés, comme entre autres, la bande de 100 mètres sur la zone industrielle en bas de nos terrains

:

Cela confirme bien que des changements de zonages sont possibles.

Monsieur FERRAND, pouvez-vous appuyer notre demande et demander une bonne fois pour toute la diminution de notre zone pour la faire coïncider avec celle de nos voisins :

On ne demande pas la suppression totale mais simplement une réduction de la zone boisée.

Merci par avance.

Cordialement

PS: Merci de me confirmer la bonne réception de notre demande.

Tieres Alexandre  
7 Chemin des églantiers  
28230 Droue sur Drouette